

## ADCGG 13



N° 7

SEPTEMBRE 2014

**ADCGG 13**

Président Pierre JOURNEUX

Secrétaire Rolland FIGUERAS

Trésorier Jean-Michel HARY

801 Chemin de Vède aux Estiennes

13390 AURIOL

06 12 78 45 69

pierre.journeux@wanadoo.fr

www.ancgg.org/ad13



## BULLETIN DE LIAISON

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS  
DE GRAND GIBIER DES BOUCHES DU RHÔNE

## SAISON 2014 / 2015

## INCERTITUDE MÉTÉO

Les prévisions pour l'avenir de la chasse sont, à l'orée de la nouvelle saison, en demi teinte :

- Le nombre des chasseurs continue à décroître, ce n'est pas un scoop, mais cela doit être intégré dans toutes les réflexions.

- La révision en Avril du code civil, définissant l'animal 'être vivant doué de sensibilité', est une porte ouverte à l'activisme dit écologiste.

- La FNC a demandé (dans certaines conditions) le retour de la chevrotine.

- Les chasseurs ont perdu leur voix au Parlement Européen : Véronique Mathieu, si active et si efficace pour la chasse, a été éliminée par Mr Jean-François Copé, qui a installé Nadine Morano à sa place. Nous nous en souviendrons.

- La loi sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, qui vient d'être entérinée, a conservé, malgré la mobilisation de l'ANCGG et celle (plus molle) de la FNC, deux dispositions au potentiel de nuisance encore mal prévisible :

1° la densité des populations de grand gibier est maintenant soumise à la volonté des forestiers, dont certains rêvent d'une quasi éradication des cervidés de certains territoires.

2° la possibilité de regroupement de petites surfaces forestières est un élément certes favorable pour la gestion des propriétés concernées, mais comporte le risque localement de réduire à peu de choses le territoire de certaines ACCA.

- Aucune réflexion de fond n'est réellement engagée quant à l'indemnisation des dégâts de gibier, alors que plusieurs Fédérations sont ou seront en difficulté pour payer les indemnisations malgré l'augmentation des timbres.

Les chasseurs doivent ils rester les seuls payeurs ?

Faut-il penser à tout autre chose ?

De toutes-façons le système actuel paraît condamné. La politique de l'autruche serait elle la seule pratiquée par nos instances ?

Restons optimistes, mais lucides, vigilants, et compétents.

Bonne saison à tous.

## REGARDS SUR LES ACCIDENTS DE CHASSE 2013/2014

La saison 2013/2014 s'est terminée sur le meilleur résultat depuis 16 ans, c'est-à-dire avec le plus faible nombre d'accidents de chasse enregistré depuis son suivi annuel par l'ONCSF à partir de 1998.

Les chiffres nationaux montrent une baisse très importante du nombre total d'accidents qui passe de 179 (2012/2013) à 114 (- 36%), avec une baisse importante du nombre d'accidents mortels qui tombent de 21 (2012/2013) à 16 (- 24%), la moyenne des 5 dernières années étant de 18.

Ce qui fait de la chasse l'un des moins dangereux des sports en extérieur, n'en déplaie aux antichasse : en 2011: pour la chasse, 143 accidents dont 16 mortels ; mais pour les autres sports, 32.000 accidents, soit 225 fois plus, avec par exemple, en sports d'hiver, pour la seule Haute-Savoie, 10.479 accidents dont 20 mortels ! Rappelons aussi les 30 morts par an dus aux seules collisions routières avec un grand gibier.

Le nombre des accidents continue à baisser, alors que les prélèvements ont été multipliés par 2 par rapport à 1998. On prélève actuellement environ 600.000 sangliers par an à l'échelle nationale, contre la moitié il y a 15 ans, de même pour le cerf et le chevreuil.

Ce qui veut dire que le nombre de chasseurs de grand gibier s'est accru et que le nombre de cartouches tirées a approximativement doublé, alors même que le nombre total d'accidents a été divisé par 2, et le nombre d'accidents mortels divisé par 3. On aurait pu craindre l'aggravation de ces chiffres vu l'augmentation du nombre de tirs.

Si l'on compte 7 à 8 cartouches par prélèvement, pour environ 1.300.000 pièces on peut estimer vers 10.000.000 le nombre de munitions tirées, soit là 0,007 accident par 1.000 cartouches tirées. Nous sommes donc plus vertueux, responsables, et performants que certains ne le prétendent, et cette vérité devrait être dite et répétée. Mais elle est trop souvent oubliée par les médias.

Parallèlement se manifestent 3 tendances :

- l'augmentation du pourcentage d'accidents liés à la chasse du gros gibier, de 52 % à 68 %, et de leur gravité, ceci allant de pair avec la diminution du petit gibier et de ses chasseurs, mais l'augmentation du nombre de chasseurs se tournant vers le gros gibier,
- la persistance des accidents dus à des fautes graves, par non respect ou ignorance des règles les plus élémentaires de sécurité,
- la plus grande responsabilité des chasseurs ayant obtenu leur permis sans examen ou avant 2000, et n'ayant donc pas bénéficié de la formation à la sécurité dispensée pour l'examen actuel du permis de chasse. Ces chasseurs, âgés de plus de 50 ans, sont responsables en effet de 70 % des accidents, contre 30 % pour les chasseurs ayant passé l'examen du permis et la formation préalable.

## ADCGG 13

Voyons maintenant le détail des seuls accidents mortels :

- Tir direct sans identification formelle : 4 morts , ( et de nombreux blessés graves).  
Rappelons que ce type d'accident entraîne, outre les sanctions civiles et pénales, le retrait à vie du permis de chasse.
- Arme manipulée par un mineur : 2 morts et 1 suicide = 3 morts.
- Non respect de l'angle de 30 °: 2 morts.
- Mauvaise manipulation de l'arme : 2 morts.
- Chute avec arme chargée : 2 morts.
- Bouger de son poste : 1 mort.
- Battue dans le brouillard : 1 mort.

Sur la totalité des accidents : 96% sont dus à des fautes de sécurité !

Seulement 4% des accidents sont imprévisibles (type ricochet malgré le respect de l'angle de 30°).

Et toujours 30% d'auto-accidents, et 10% d'accidents touchant des non chasseurs dont 2 morts par tir direct sans identification formelle : les malheureuses victimes ont été prises pour des sangliers !

Ne parlons pas de comportements totalement aberrants, comme le fait d'essayer d'assommer un sanglier blessé à coups de crosse, en tenant son fusil chargé par les canons !

Ni des 6% d'accidents par éclatement d'un canon obstrué !

Ces 96% de fautes de sécurité sont inacceptables et sont un appel à un effort continu et soutenu de formation à la sécurité tant de la part des organismes nationaux, des FDC, que des associations cynégétiques, des sociétés de chasse, mais aussi de la presse cynégétique dont ce n'est pas toujours le sujet préféré. L'ANCGG a donné l'exemple avec le chapitre Sécurité du Brevet Grand Gibier depuis 1991.

L'ONCSF et les Fédérations Départementales sont bien sûr engagés dans cette voie.

La FDC 13 n'est pas en reste, d'une part avec la préparation au permis de chasser, et d'autre part avec la journée de formation obligatoire des chefs de battue.

Cette formation est la condition nécessaire à la délivrance d'un carnet de battue dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), qui vient d'être signé par le Préfet. Cette formation comporte un volet Hygiène, et un volet Sécurité et Organisation.

A noter que ce volet Sécurité et Organisation des Battues a été traité cette année par l'ADCGG 13, notre Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier des BdR .

Plus de 500 chasseurs responsables de battue ont été formés à ce jour.

Ils doivent avoir à cœur, à l'intérieur de leur société ou de leur battue, de faire passer le message de sécurité, et je suis convaincu qu'ils le font bien.

## SANGLIER :

## MIEUX LE CONNAITRE POUR MIEUX CHASSER

Il est toujours intéressant pour le chasseur de mieux connaître la façon dont vivent les sangliers, leurs habitudes, leur structure sociale, l'étendue de leur domaine vital, l'amplitude de leurs déplacements, l'évolution de leurs groupes.

Nous nous proposons de faire le point sur certains aspects particuliers des connaissances en reprenant les conclusions des travaux de HEINZ MEYNHARDT qui a vécu 17 années au milieu des sangliers après s'être fait accepter par eux comme membre dominant de la compagnie, et de ceux de l'ONCSF- CNERA sangliers-cervidés portant aussi sur un suivi de 17 ans.

#### - STRUCTURE SOCIALE

Les sangliers vivent en groupes de bêtes toutes issues de la même lignée.  
Ces sont les compagnies.

Une compagnie habituelle est composée de laies suitées, et de laies non suitées. Toutes ces laies sont apparentées : mère, filles, petites filles, cousines, etc...

Aucune bête non apparentée n'est acceptée dans la compagnie.

Les laies suitées sont accompagnées de leurs jeunes de l'année et de ceux de l'année précédente. Ces jeunes sont mâles et femelles, mais les mâles seront écartés de la compagnie vers l'âge de 18 mois environ.

La compagnie est dirigée par une laie meneuse, qui est la plus âgée. C'est elle qui conduit la compagnie, aussi bien pour choisir une remise, que pour aller chercher la nourriture.

La laie meneuse a une importance capitale : elle enseigne aux autres le territoire, les coulées, les zones de gagnage, les zones de bauges (remises). C'est elle qui emmène la compagnie sur les zones cultivées où ils font des dégâts, mais elle n'y reviendra plus si quelques jeunes animaux y sont prélevés. Apprenant ainsi aux autres à ne pas revenir sur les lieux dangereux.

Si elle disparaît, c'est la suivante en âge qui va la remplacer.

Une hiérarchie par l'âge régit l'ordre social. Mais les mâles de la compagnie ont le rang social le plus bas.

Les jeunes s'intègrent à leur tour dans l'ordre social entre 6 et 10 mois au plus tard.

On peut aussi rencontrer des compagnies de faible importance (2 à 4 bêtes) de laies non suitées, et des compagnies temporaires de quelques mâles sub-adultes rejetés des compagnies, qui vont ensuite se séparer et vivre solitaires (jusqu'au rut).

Une compagnie peut se diviser si trop nombreuse en effectif, ou par rapport à la nourriture accessible, ou en cas de dérangement excessif.

Mais les domaines de la compagnie mère et des compagnies filles resteront proches et se chevaucheront.

## ADCGG 13

Les jeunes sont élevés en nurserie commune le premier mois, ensuite chacun sa mère et chacun sa propre allaitante, toujours la même. Même si une ou plusieurs laies peuvent momentanément confier la garde de leur progéniture à une autre laie.

D'où la légende de portées de plus de 12 ou 15 marcassins, en réalité des garderies.

A noter qu'une allaitante non utilisée revient très vite à sa taille préalable. Ce qui permet de compter la portée d'une laie allaitante tuée, en dénombrant les allaitantes actives.

### - REPRODUCTION

Le rut s'étire de Novembre à Février, avec un pic fin Novembre – début Décembre. Les dates extrêmes vont de d'Octobre à Mai.

Environ 15 jours avant de devenir réceptive, la laie meneuse dépose sur les troncs d'arbre et les branches basses des sécrétions de glandes pré orbitaires et de la salive. Ceci déclenche les chaleurs de toutes les autres laies de la compagnie, y compris les bêtes rousses. Les mâles rencontrant ces marques savent que les laies seront réceptives sous peu, et à leur tour, marquent la végétation de sécrétions et de salive mousseuse, qu'ils déposent le plus haut possible, pour s'affirmer. Les combats de rut entre eux vont alors commencer.

Lors de ces combats, les laies entraineront leur progéniture loin des combats, craignant que les grands solitaires ne prennent les bêtes rousses mâles pour des rivaux.

Il faut savoir que les bêtes rousses, mâles et femelles, participent à la reproduction, dès 6 à 8 mois ou 30 kg, et il semble que le prélèvement de trop d'adultes entraîne une plus grande précocité de la reproduction chez les jeunes .

Un même mâle va saillir plusieurs laies (polygynie), mais aussi une même laie pourra être saillie par plusieurs mâles différents (polyandrie), comme chez le chevreuil.

La gestation dure environ 115 jours ( 3 mois, 3 semaines, 3 jours).

Si une laie perd sa portée (climat, maladies, ou autres), elle retourne en chaleurs 3 à 6 semaines après et peut à nouveau être fécondée. Ce qui explique une partie des portées hors saison.

Et on peut avoir 2 portées par an.

La mise bas a lieu dans une sorte de nid, appelé chaudron, fait par la mère, les marcassins vont y rester 7 à 10 jours avant de rejoindre la compagnie et de commencer à manger.

Ils perdront leur livrée rayée vers 3 mois, et vont grossir de 4 à 7 kg par mois.

La taille de la portée varie selon l'âge et le poids de la laie, et pourrait aller jusqu'à 10, la moyenne étant entre 4 et 5. Environ 40% seulement des jeunes survivront.

Les pertes sont dues au climat, aux maladies, aux prédateurs, aux collisions, à la perte de la mère tuée à la chasse.

## ADCGG 13

**- UTILISATION DE L'ESPACE**

Le sanglier a besoin de tranquillité d'abord, et d'eau ensuite, au sein ou à proximité de ses remises. Remisé le jour pour le repos, les soins de toilette, l'allaitement, le sanglier est actif la nuit pour sa recherche alimentaire.

Ses remises sont dans un périmètre nommé domaine de bauges, dont la taille habituelle varie entre 100 et 800 ha, ou grossièrement dans un rayon de 0,5 à 2 km.

Ce domaine est en rapport avec le lieu de naissance, et les sangliers y sont particulièrement fidèles (sauf les mâles adultes). Cette sédentarité se retrouvera année après année.

Les domaines de bauges des compagnies sœurs ou apparentées se chevauchent.

La position journalière des remises à l'intérieur du domaine varie selon le temps, la température, la direction des vents, la pluie, et la neige s'il y en a.

Des événements climatiques sévères ou un dérangement trop important pourront inciter la laie meneuse à entraîner la compagnie sur un territoire bien plus grand, avec un déplacement des limites du domaine.

Bien entendu quand un périmètre protégé (réserve ou zone de non chasse) existe en bordure du domaine, l'utilisation de ce périmètre augmentera le jour pendant la saison de chasse.

Mais on ne verra pas de compagnie quitter son domaine de bauge pour un périmètre protégé si celui-ci en est très éloigné.

Et on a pu constater le retour d'une compagnie dans sa remise peu après la battue et le passage des chiens.

La variation de l'utilisation du domaine vital est peu importante en fonction de la période jour/nuit, ainsi que de la saison chasse/non chasse.

En ce qui concerne les mâles solitaires par contre, l'étendue des domaines et des déplacements est en général de l'ordre du double de ceux des compagnies.

**- COMPORTEMENT SOCIAL**

Le sanglier a un comportement social imitatif de participation aux activités communes.

A la bauge, le toilettage des jeunes est assuré par les laies, puis ce toilettage se poursuit entre elles, il est souvent réalisé par la laie meneuse.

Quand un commence à manger, tous s'y mettent.

Quand un marcassin veut téter ou jouer, tous les autres l'imitent aussitôt.

En ce qui concerne les laissées (déjections), elles ne se font jamais dans les remises, mais sur des zones différentes, régulièrement fréquentées pour cet usage, et dès qu'une bête y défèque, toutes le font.

## ADCGG 13

## - FINALEMENT

Le sanglier est un animal intelligent, doué de mémoire, capable d'apprentissage.

Il peut mémoriser les sons qui annoncent un danger. Il est capable de distinguer, comme un chien, le bruit d'une voiture donnée s'il l'entend plusieurs fois, et se souvenir alors des événements associés. Dès qu'un membre de la compagnie (même un marcassin) émet un son d'alerte, tous s'enfuient.

Son sens le plus développé est l'odorat, il peut sentir l'homme à plus de 300 mètres si le vent est favorable. Son odorat est égal ou supérieur à celui d'un bon chien.

Son ouïe aussi est particulièrement développée, un très léger craquement de branche à 100 mètres peut suffire à le mettre en fuite.

Tout cela peut expliquer certaines déconvenues à la chasse.

La prise en compte des données exposées peut faire modifier des comportements personnels, et des stratégies de battue.

En particulier les connaissances sur la structure des compagnies et l'utilisation de l'espace peuvent aider à chasser plus efficacement.

Bonne saison, bons tirs.

## A PROPOS DU 270 W.

Créé en 1925, 22 ans après le 30.06 et 8 ans après le 7x64, ce calibre d'utilisation mondiale est longtemps resté l'un des favoris des chasseurs de grand gibier jusqu'à 140 kg. Nombreux étaient et sont encore ses partisans pour le cerf et l'élan hors battue. Ce plébiscite des chasseurs anglo-saxons n'était pas partagé par leurs collègues germaniques, attachés à leur 9.3x62 de 1905, et aux balles bien plus lourdes et plus lentes.

Ce calibre, l'un des plus agréables à tirer, a également l'avantage d'offrir un large choix d'ogives, toutes dotées d'un excellent coefficient balistique, pour s'adapter à n'importe quel type de chasse.

En rasecane, à 300 mètres, il est égal au 7 RM et au 300 WM, et ne cède à cette distance que 4 cm au 270 WSM. Le 30.06 est lui 10 cm plus bas, comme le 308.

Selon l'ogive, on peut avoir une DRO à 200 mètres, une vitesse initiale autour de 930 à 970 m/s, avec à 200 mètres une vitesse autour de 800 m/s pour une énergie supérieure à 2500 joules.

Ajoutons un coût particulièrement intéressant des munitions de ce calibre.

On comprend que son succès dure, malgré les effets de mode.

